

Ville de BAGNOLS-SUR-CÈZE

Département du GARD

Arrondissement de Nîmes

Service Action Culturelle et Animations festives

Domaine des Finances

DÉCISION MUNICIPALE n° 2026-05-06

Objet : Fixation des tarifs pour les spectacles de la programmation de la saison 2026-2027 à l'Espace de Culture La Pyramide.

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026-03-004 du 27 mars 2026 relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026-04-055 adoptant une grille tarifaire pour la saison culturelle 2026-2027 de l'Espace de Culture La Pyramide ;

Considérant la nécessité de fixer des tarifs pour les spectacles prévus dans le cadre de la programmation de la saison 2026-2027 à l'Espace de Culture La Pyramide ;

DÉCIDE

Article 1 : En fonction de la grille tarifaire pour les spectacles organisés par la commune dans le cadre de la programmation de l'Espace de Culture La Pyramide pour la saison 2026-2027, votée lors du conseil municipal du 29 avril 2026 par la délibération n° 2026-04-055 et reproduite ci-dessous :

Type de Tarif	Plein	Réduit & Carte Pyramide	- De 16 ans	Pass Culture
Tarif exceptionnel	50€	43€	35€	35€
A	40€	35€	23€	23€
B	30€	23€	13€	13€
C	23€	18€	7€	10€
D	18€	13€	7€	10€
E	13€	10€	7€	7€
F	7€	7€	7€	7€
Tarif Assis/Débout	18€	13€	7€	10€
Tarif Assis/Debout	13€	10€	7€	7€

- De répartir ces catégories tarifaires sur les spectacles de la saison 2026-2027 comme suit :

Date et titre	Type de Tarif
25/09/26 Laurent Voulzy	A
02/10/26 Orchestre National Avignon Provence	C
06/10/26 La Fontaine Unplugged	F

09/10/26 Alain Chamfort « Le Meilleur de Moi-Même »	B
16/10/26 Les Misérables	E
20/10/26 Bébéluga	F
25/10/26 Battle International Breaking Gard	F
6/11/26 Balaphonics & Mary May	E
21/11/26 Le Procès d'une Vie	C
27/11/26 Cha Cha Cha	F
04/12/26 Bénédicte Bousquet « Bienveillante ? »	D
11/12/26 David Blanchard « Time is an Illusion »	D
20/12/26 L'Esprit de Noël	E
03/01/27 Concert du Nouvel An	Gratuit
29/01/27 Marius	C
05/03/27 Viva !	E
18/03/27 Le Chant des Lions	C
27/03/27 Manu Lanvien & The Devil Blues	D
23/04/27 4U2	Tarif Assis/Debout

Le tarif réduit est appliqué pour : les demandeurs d'emploi, les enfants de moins de 16 ans, les étudiants, les personnes en situation de handicap, sous réserve de présentation d'un justificatif, et les groupes de plus de 10 personnes réalisant paiement unique.

Ces billets seront vendus :

- En ligne, dans le cadre de convention de mandat (sites en ligne : vostickets.net via le site lapyramidebagnols.fr)
- Via le dispositif « Pass-Culture », permettant à tous les jeunes, à partir de 17 ans, scolarisés ou non, d'accéder à un portefeuille numérique, doté de 25€ à 300€ selon leur âge, leur permettant d'acheter des biens culturels (livres, places de spectacle, musique, etc.)
- Au service Actions Culturelles et Animations Festives le 1^{er} jeudi de chaque mois ou lors de journées annoncées préalablement, dans le cadre de la régie de recettes « animation et promotion de la ville »
- Sur place, 1h avant le spectacle, dans le cadre de la régie de recettes « animation et promotion de la ville »

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet des recours suivants :

1. Recours gracieux, conformément aux dispositions des articles L.410-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration, il est possible de former un recours gracieux adressé à Madame le Maire de Bagnols-sur-Cèze, Place Auguste Mallet – 30200 Bagnols-sur-Cèze. Ce recours doit être exercé dans un délai de **deux (2) mois** à compter de la date de notification de la présente décision aux personnes auxquelles elle se rapporte, ou à compter de sa publication s'agissant d'un tiers.

2. Recours contentieux, conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes, 16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 Nîmes, dans un délai de **deux (2) mois** à compter de sa notification aux personnes auxquelles elle se rapporte ou de sa publication s'agissant d'un tiers, ou à compter de la notification rejetant le recours gracieux. Le recours contentieux peut être déposé par voie dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>.

Article 3 : Madame le Maire, la Direction Générale des Services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bagnols-sur-Cèze,

Le 11 mai 2026

Le Maire,
Pascale BORDES



Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le



ID : 030-213000284-20260511-2025_05_06_0-AR